

Conseil municipal du 16 décembre 2009

Procès-verbal

L'an deux mille neuf le 16 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni dans le réfectoire Jean Macé sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / M. HAUDECOEUR / Mme RIBOUILLARD / Mme BARRET / M. FILIPPI / Mme ERNOULT / Mme SALVADOR / Mme DEKKER / M. MILON / M. OZON / Mme HADDAR / M. MAZET / Mme SPECQUE / M. BOGAERT / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / Mme GERTHOFFERT.

Etaient absents excusés : Mme CARRASCO (pouvoir à Mme PELFORT) / M. ROTH (pouvoir donné à M. HAUDECOEUR) / Mme PARASCHIV (pouvoir à M. BESSET) / Mme ARRU (pouvoir donné à M. BOGAERT) / M. ARISI (pouvoir à M. BLANCHARD) / M. HUBERT / Mme GUINION.

Secrétaire de séance : Mme PELFORT

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Procurations : 5

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur BLANCHARD précise en page 2 que le rôle de l'opposition est de conduire un débat critique tout en veillant aux intérêts de la population.

Il ajoute également que dans le 8^{ème} paragraphe de la page 9, il a souhaité commenter point par point la lettre du Président du Conseil Général concernant le projet de passerelle.

Monsieur BLANCHARD évoque en page 10 que l'opposition a demandé une modification de la délibération précisant que seule la majorité municipale souhaite un autre emplacement de la passerelle.

Adopté à l'unanimité (24 votants)

Madame GERTHOFFERT, absente au dernier Conseil Municipal, ne souhaite pas prendre part au vote.

A- FINANCES

1) Affectation du résultat 2008

Monsieur EUVERTE rappelle que par délibération en date du 17 juin 2009 le conseil municipal a validé le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la ville pour l'exercice 2008.

Il précise que ces documents font apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	1 863 144,35
Besoin de financement d'investissement	- 507 488,48
Solde des restes à réaliser	- 343 907,23

Monsieur EUVERTE propose au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 100 000 € afin de compenser le besoin de financement, de solder des restes à réaliser (851 395,71 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement (248 604,29 €)
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 163 144,35 € (600 000 € ayant déjà été imputés lors du BP 2009)
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 507 488,48 €

Adopté par 21 voix pour, 4 abstentions.

2) Budget Supplémentaire

Monsieur EUVERTE propose au conseil municipal le budget supplémentaire de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

- section de fonctionnement
 - o recettes 262 455,35
 - o dépenses 262 455,35
- section d'investissement
 - o recettes 1 028 863,07
 - o dépenses 1 028 863,07

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre.

Il est précisé que ce document budgétaire se compose de l'affectation des résultats de l'exercice 2008, l'intégration des restes à réaliser dépenses et recettes en investissement et d'inscriptions budgétaires nouvelles permettant des ajustements du budget primitif et de prévisions d'opérations nouvelles.

Monsieur EUVERTE précise qu'il s'agit d'équilibrer le budget d'investissement tout en diminuant le recours à l'emprunt.

Monsieur EUVERTE explique qu'il faut financer les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses qui ont été engagées mais qui n'ont pas été payées au cours de l'exercice 2008.

Monsieur EUVERTE fait le point sur les dépenses supplémentaires qui ont été engagées dont l'achat d'un logiciel Etat Civil / Elections au prix de 3 500 € HT. Il précise que le précédent fournisseur ne pouvait plus assurer la maintenance du logiciel. Il ajoute que 5 000 euros ont été engagées pour remplacer les imprimantes jet d'encre par des imprimantes laser pour les écoles et les services municipaux, ce qui va permettre de réduire les coûts d'achat des cartouches d'encre.

Monsieur EUVERTE informe également que 8 000 euros ont été engagées pour l'achat de tables et chaises pour les Fêtes et Cérémonies, ainsi que 47 000 euros pour l'achat de matériels divers tels qu'une tondeuse, une broyeuse de branches, un second défibrillateur.

Madame TAQUET souhaite savoir s'il s'agit d'un défibrillateur automatique ou semi automatique, et à quel endroit il a été installé.

Monsieur HAUDECOEUR précise qu'il s'agit d'un défibrillateur semi automatique, plus simple d'utilisation pour les secouristes, et plus rapide. Il ajoute également que certains agents municipaux ont eu dernièrement une formation de premiers secours.

Madame TAQUET explique qu'un défibrillateur automatique est plus simple d'utilisation pour le public.

Monsieur BESSET précise que le semi automatique a été conseillé par des professionnels tels que le Docteur DONATI et les pompiers.

Monsieur EUVERTE revient sur les dépenses effectuées pour les travaux et explique que certains investissements ont été reportés tels que la réfection des vestiaires au stade Thierry DORET, les travaux de la Médiathèque ou encore les travaux au Petit Thérain. Il explique par ailleurs que de nouvelles opérations sont en projet ou en cours comme l'entretien de la toiture de l'Abbatiale et la rénovation du hall de la mairie.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit de l'application du budget qui a été voté par la majorité municipale et qu'il revient à la population d'en apprécier le bien fondé. Il ajoute également que le Budget Supplémentaire traduit une situation financière globale saine, laissée par la précédente équipe municipale.

Monsieur BLANCHARD explique par ailleurs que de nombreuses entreprises ont fermé cette année, ce qui va entraîner une perte de la fiscalité. Il rappelle que la Municipalité a connu en 2000 une période si difficile financièrement qu'elle a failli être mise sous tutelle par la Préfecture.

Monsieur EUVERTE explique que les coûts de fonctionnement sont beaucoup plus importants à Saint-Leu d'Esserent que dans les communes de même strate, et que les coûts d'investissement sont moindres. Il est donc nécessaire d'inverser la tendance.

Monsieur BLANCHARD rappelle que la fermeture de la centrale EDF a eu des conséquences fiscales importantes et que ça n'a pas empêché la ville de se développer. Il revient sur le fait que la situation financière actuelle de la ville est saine.

Monsieur BESSET évoque le fait que même si l'endettement est sain, on note tout de même un déséquilibre fiscal important. Les recettes liées à la taxe professionnelle représentant 70%, la réduction attendue de cette taxe risque de rendre le recours à l'emprunt plus difficile. Il précise qu'en 2009 une baisse des dépenses de fonctionnement a été réalisée et que les investissements sont en augmentation sans recourir à l'emprunt.

Monsieur BESSET annonce qu'une promesse de vente a été signée entre le propriétaire d'un terrain situé près de Vulco et un supermarché ce qui permettra la transformation d'une friche industrielle en zone commerciale. L'implantation de ce supermarché permettra une plus grande autonomie commerciale évitant l'évasion des clients vers les centres voisins sans gêner le commerce de centre ville ni le marché. Monsieur BESSET a d'ailleurs demandé qu'il n'y ait pas de rayon boulangerie et qu'un effort architectural soit fait pour mettre en valeur cette entrée de ville. Cette implantation nécessite donc une étude puis des travaux d'aménagement de la voirie.

Madame TAQUET se réjouit de cette nouvelle mais regrette qu'aucune commission économique n'est été convoquée.

Monsieur BESSET précise que les commissions se réunissent de plus en plus souvent et qu'une commission économique sera prévue.

Monsieur BLANCHARD partage le sentiment de Mme Taquet et précise qu'un propriétaire peut bloquer les projets d'une municipalité et dégrader son image par manque d'entretien.

Il énonce aussi son rejet des grandes zones commerciales et en particulier de celle de Saint Maximin car elles ne permettent pas de se rencontrer et dégrade la qualité de vie.

Monsieur BLANCHARD précise que le Conseil Général pourra contribuer à cet accès et à sa sécurisation et propose au Maire de le rencontrer sur ce sujet.

Monsieur BESSET indique qu'il faudra repousser les limites de l'agglomération de la ville. Il explique que pour arriver à ce résultat, il a dû exercer une pression auprès du propriétaire tout comme il l'a fait avec le propriétaire des entrepôts de l'ancienne sucrerie en leur rappelant les risques et leurs responsabilités.

Monsieur BLANCHARD reconnaît les efforts fait par la municipalité et souhaite qu'il y ai une maîtrise foncière publique et plus importante.

Le budget supplémentaire est adopté par 21 voix pour et 4 abstentions.

3) Réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur BESSET explique que dans la mesure où les communes ont jusqu'au 31 mars pour voter leur budget primitif, les textes, pour plus de souplesse, autorisent certaines anticipations dans l'exécution du budget.

Ainsi, il ajoute que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, sur l'approbation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur EUVERTE propose au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement en tant que de besoin des dépenses dans la limite des crédits indiqués :

C/2031 Frais d'études	30 000 €
C/2158 Installations, matériel et outillages techniques	5 000 €
C/2182 Matériel de transport	9 600 €
C/2183 Matériel de bureau et informatique	11 000 €
C/2184 Mobilier	5 700 €
C/2188 Autres installations	33 000 €
C/2313 Constructions	145 700 €
C/2315 Installations, matériel et outillage informatique	219 700 €

Adopté à l'unanimité

4) Sortie d'un véhicule de l'inventaire

Monsieur BESSET explique que le véhicule trafic immatriculé 5471VJ60, date de première mise en circulation le 26/06/1989, 123 964 kilomètres, présente 26 défauts, après son passage au contrôle technique le 8 octobre dernier.

Ce véhicule n'étant plus en état de marche, Monsieur BESSET propose au conseil municipal de céder ce véhicule à titre gratuit pour sa destruction.

Adopté à l'unanimité

5) Transport des élèves des écoles primaires vers les installations sportives : demande de subvention

Madame RIBOUILLARD explique que le Conseil Général aide les communes dans la prise en charge du transport des élèves des écoles primaires vers les installations sportives (gymnases, piscines, patinoires, poney-club....) à hauteur de 50% du montant de la dépense réelle.

Dans ce cadre, la commune peut donc solliciter la participation du Conseil Général pour le transport des élèves des écoles primaires à la piscine et à la base de loisirs.

Madame RIBOUILLARD propose au Conseil Municipal de charger le maire de demander une aide financière auprès du Conseil Général de l'Oise pour le transport des élèves des écoles primaires vers les installations sportives.

Adopté à l'unanimité

6) Mise en vente de timbres à l'effigie de la ville de Saint Leu d'Esserent

Madame PELFORT rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 16 septembre dernier, les membres ont adopté à l'unanimité la tarification de vente d'objets à l'accueil de la Mairie, la Médiathèque et au Musée.

Aujourd'hui, Madame PELFORT propose d'y ajouter la vente de timbres à l'effigie de la ville au prix d'un euro pièce. Elle précise que le prix de vente équivaut au prix d'achat et que la Municipalité ne fera aucun bénéfice dessus.

Adopté à l'unanimité

7) Subvention à l'Association Française contre les Myopathies

Monsieur BESSET explique que dans le cadre du Téléthon 2009, la Municipalité a organisé le déblaiement solidaire du souterrain du château de la Guesdière le samedi 12 décembre dernier, et qu'il souhaite verser à l'AFM le même montant que celui récolté auprès des participants.

Monsieur BESSET tient à cet effet à remercier l'OMS et les différentes associations qui ont participé à ce déblaiement.

Monsieur BESSET propose au Conseil Municipal de verser à l'Association Française contre les Myopathies une subvention de 130 euros égale au montant récolté lors du déblaiement du château de la Guesdière organisé dans le cadre du téléthon 2009.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BESSET donne lecture des décisions prises par la Municipalité. Il informe que depuis le dernier conseil municipal, il a été décidé d'accepter le renouvellement de la convention avec la société SAGA MEDICAL pour la location de bouteilles à oxygène pour les pompiers de la commune.

B- PERSONNEL

8) Avancement de grade : approbation des quotas

Monsieur EUVERTE explique qu'en vertu de la loi du 19 février 2007, l'avancement de grade se fait désormais en fonction d'un ratio « promus / promouvables » fixé par délibération du conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Par délibération n° 2008/12/07 du 17 décembre 2008, Monsieur EUVERTE rappelle que le conseil municipal a validé les quotas liés aux avancements de grades après l'avis favorable du CTP. Cette délibération avait été prise pour l'année 2009, il est donc nécessaire de la représenter au conseil. Aucun terme de la délibération n'ayant été changé, Monsieur EUVERTE propose au conseil municipal de valider une nouvelle délibération sans limitation de durée, les quotas d'avancement pouvant toujours être modifiés si nécessaire par une autre délibération.

Monsieur EUVERTE rappelle que la délibération du 17 décembre 2008 précisait les points suivants :

Le CTP a proposé de fixer les règles suivantes :

- 1) les tableaux d'avancement de grade seront établis par appréciation de la valeur professionnelle (notation / évaluation) de la formation, et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.
- 2) l'avancement sera subordonné à l'exercice des responsabilités suivantes :

En catégorie C : l'avancement aux grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'ATSEM principale de 1^{ère} classe, adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, sera réservé aux agents assumant une responsabilité particulière ou possédant une qualification professionnelle, ou ayant acquis une expérience professionnelle confirmée.

En catégorie B : l'avancement aux grades de rédacteur principal, de contrôleur des travaux principal, d'infirmière de classe supérieure, d'assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe, sera réservé aux agents exerçant une responsabilité d'encadrement du personnel ou de conduite de projet justifiée par une technicité particulière.

En catégorie A : l'avancement aux grades d'attaché principal, d'ingénieur principal, ou de professeur d'enseignement hors classe, sera réservé aux agents assumant la responsabilité d'un service de plus de 20 agents et des fonctions spécifiques nécessitant une haute technicité.

Monsieur EUVERTE ajoute que les membres du CTP ont proposé d'appliquer un taux de 100 % à l'ensemble des grades et cadres d'emplois.

Toutefois, il convient de souligner que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Par conséquent, les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité d'emploi après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Ainsi, les avancements continueront d'être établis par appréciation de la valeur professionnelle, de la formation et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. De plus, ils seront subordonnés à l'exercice des responsabilités énumérées ci-dessus.

Monsieur EUVERTE demande au Conseil de maintenir ces décisions sans limitation de durée.

Monsieur BLANCHARD s'exprime sur le fait que nous en sommes arrivés à un système de notation devenu obsolète. Il précise qu'il s'agit désormais d'une évaluation par objectifs qui nécessite un dialogue social de qualité.

Monsieur EUVERTE précise que le rôle des Ressources Humaines a été renforcé et qu'il y a une réelle aide au suivi grâce à la mise en place de fiches et de profil de poste.

Suite à la demande de Madame TAQUET lors du précédent conseil municipal et à la réunion du Comité Technique Paritaire qui s'est tenue dernièrement, Monsieur BESSET précise que lors de la prochaine séance du conseil seront présentés le bilan social complet 2008 avec des mises à jour partielles 2009.

Madame TAQUET rappelle néanmoins les nouvelles lois en cours sur le CHSCT et les formations.

Adopté à l'unanimité

9) Rapports d'activité des EPCI 2008

Monsieur BESSET explique que conformément aux dispositions des articles L 5211-39 et L 5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI doit envoyer aux Maires des communes membres, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activité sur les services concernés. Le contenu de ce rapport est laissé à la libre appréciation du président de l'établissement. Il a néanmoins pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres et d'améliorer la transparence de fonctionnement des groupements.

Monsieur BESSET informe que le rapport d'activités de PSO, reçu dernièrement, sera présente au prochain conseil municipal.

Monsieur BESSET propose au conseil les rapports d'activités concernant les services suivants :

- Electricité SE60
- Eau et Assainissement SIAE

Il rappelle que les documents sont consultables en Mairie aussi bien par les élus que par la population.

Monsieur HARDIVILLEZ présente le rapport d'activité du SE60 en rappelant que ce syndicat a été créé le 2 juin 1995. Il ajoute que le SE60 est en charge de la collecte des informations à transmettre à EDF, et qu'il verse la redevance aux collectivités locales. Monsieur HARDIVILLEZ précise qu'il y a deux redevances : la redevance R1 qui concerne le fonctionnement du Syndicat avec un total de 423 490 euros pour 2008 ; et la redevance R2 qui concerne les versements aux communes avec un montant de 2 028 000 euros pour 2008. Il ajoute que la commune de Saint-Leu d'Esserent s'est vue reverser la somme de 6 677 euros en 2008, et la somme de 4 164,25 euros en 2009.

Madame SALVADOR présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et de l'Eau et rappelle que ce syndicat regroupe 4 communes : Blaincourt les Précy, Précy sur Oise, Villers-sous-Saint-Leu et Saint-Leu d'Esserent, pour un total de 11 841 habitants sur le territoire du syndicat. Elle ajoute que la commune de Saint-Leu d'Esserent compte 2 054 abonnés.

Madame SALVADOR informe que les contrôles effectués par la DDASS en 2008 ont montré une eau de très bonne qualité.

Elle explique également que pour répondre à une directive européenne imposant le remplacement de toutes les canalisations en plomb avant fin 2013, des travaux sont effectués au rythme d'une centaine de branchements par an. Depuis 2004, sur 942 branchements à réhabiliter, 646 ont été réalisés dont 120 sur la commune de Saint-Leu d'Esserent en 2008.

Madame SALVADOR ajoute que la station d'épuration de Villers-sous-Saint-Leu a une capacité de 16 500 habitants pour 11 841 habitants, ce qui représente 4 725 foyers, dont 131 en assainissement non-collectif. Elle informe que le coût global pour les deux services Eau et Assainissement s'élève à 491,89 euros TTC pour un volume annuel de 120 m³, ce qui représente un coût de 1,34 euros par jour et par foyer.

Madame SALVADOR informe par ailleurs qu'une étude sur les bassins versants est en cours d'achèvement et que les conclusions et suggestions prévues en janvier 2010 devraient permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement et des incidents d'inondation et de coulées de boues lors de fortes pluies.

Monsieur BLANCHARD évoque la fermeture du Laboratoire départemental d'analyses, ouvrant le marché à la concurrence, et offrant le marché à VEOLIA.

10) Vœu pour le renforcement de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes

Monsieur BESSET rappelle que le projet de loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle et qu'un projet de loi relatif aux collectivités territoriales est en préparation.

Face aux incertitudes que font peser ces textes sur l'avenir des communes, l'association des petites villes de France à laquelle la ville est adhérente a proposé un texte à adopter en Conseil Municipal.

Monsieur BESSET précise que le but du débat est d'éclairer les élus et la population sur la réforme de la taxe professionnelle, et souhaite compte tenu des améliorations apportées sur ce texte que le vœu présenté ne soit pas soumis au vote.

Monsieur EUVERTE explique que la taxe professionnelle payée par les entreprises est basée sur deux éléments qui sont le foncier, et les outils de travail qui représentent les investissements. Il ajoute que cette taxe professionnelle va être remplacée en 2010 par deux autres impôts : l'un sur le foncier dont le taux sera fixé par les collectivités territoriales ; l'autre sur la valeur ajoutée dont le taux sera fixé par l'Etat. Monsieur EUVERTE précise que ce dernier impôt verra les entreprises industrielles moins taxées au détriment des entreprises de services qui le seront d'avantage.

Monsieur EUVERTE ajoute que l'Etat s'est engagé à maintenir le niveau des financements des collectivités territoriales en 2010. Il précise que l'Etat collectera les impôts auprès des entreprises et qu'il les reversera ensuite aux collectivités sous forme de dotations.

Monsieur EUVERTE informe par ailleurs qu'une caisse de compensation va être créée en 2011. Ce qui permettra de compenser les écarts liés à la suppression de la taxe professionnelle entre les diverses collectivités locales.

Monsieur EUVERTE expose les sujets d'inquiétude : une érosion due à l'inflation qui ne sera pas prise en compte dans ce mécanisme, le risque de manque de dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée et précise que c'est le rôle des instances nationales de vérifier à ce qu'il n'y ait pas de perte pour les collectivités locales. La perte de lien direct entre les collectivités territoriales et les entreprises reste aussi préoccupante.

Monsieur BLANCHARD souhaite souligner quelques imprécisions en rappelant que depuis 2008 on ne paye plus de taxe professionnelle sur les investissements mais sur la plus value. Il s'interroge par ailleurs sur l'intérêt de ces réformes.

Tout en précisant que ce texte est encore en discussion il évoque le fait que les collectivités territoriales devront réduire leurs dépenses de fonctionnement. Les recettes fiscales seront moindres et les compensations de l'Etat peuvent être modifiées par la loi de finances.

La disparition de la taxe professionnelle entraine une perte d'autonomie fiscale des collectivités dont une perte de leur liberté.

Monsieur BLANCHARD attire l'attention du conseil sur les prochains votes sur les compétences des collectivités locales : le conseil général risque de devenir une collectivité spécialisée avec des compétences définies alors qu'il est un interlocuteur privilégié et une source de financement des communes.

Il regrette que cette motion soit retirée car il estime qu'elle reflète bien l'inquiétude des diverses collectivités.

Monsieur OZON précise que la réduction de taxation des entreprises industrielles peut rendre Saint leu plus attractif pour venir s'y implanter.

Madame TAQUET regrette aussi que cette motion ne soit plus proposée car elle estime qu'après les décisions sur la poste et l'hôpital de Creil ce sujet réduise encore la qualité des services publics.

Monsieur BESSET reprécise que le rôle du conseil est la gestion de la ville à ce titre, il s'agit bien de politique. Mais en ce qui concerne ce texte, les modifications récentes du projet de loi ne permettent plus de le maintenir en l'état.

Monsieur EUVERTE précise qu'il s'agit aujourd'hui d'un débat parlementaire et que c'est le rôle des partis politiques de peser sur un tel débat.

Monsieur BLANCHARD se demande ce que sera l'avenir des trois plus gros contributeurs de la commune que sont la SNCF, Praxair et EDF....

Monsieur BESSET lui répond qu'en ce qui concerne EDF, cette entreprise investit sur Saint Leu 15 millions pour la création d'un portique sur l'Oise, sur les bâtiments et son équipement.

La société EUROVIA semble intéressée par les terrains de Galva 60 pour la création d'une zone multimodale et à une politique d'investissement.

PRAXAIR vient d'investir afin de sécuriser son site et veut maintenir son activité.

La SNCF a un projet de modernisation de la gare de Creil et le transfert de certaines activités est envisagé sur le site du petit Thérain. Un rendez-vous avec RFF est envisagé en janvier sur ce sujet.

La société Nortchim souhaite aussi s'agrandir, elle est intéressée par la friche de l'ancienne sucrerie.

De plus, il précise qu'il a rencontré le président de la chambre de commerces et d'industrie afin de travailler ensemble au maintien des entreprises existantes et à l'accueil éventuel de nouvelles activités.

Madame TAQUET demande la mise au vote de la motion proposée.

Monsieur BESSET met au vote cette proposition qui est rejetée par 21 voix contre et 4 voix pour.

11) Débat sur l'Intercommunalité :

Monsieur BESSET informe que par lettre aux membres du conseil communautaire de Pierre Sud Oise, il a fait part d'un désaccord stratégique complet sur la politique actuelle de coopération systématique et déséquilibrée menée par Pierre Sud Oise avec la communauté d'agglomération de Creil.

Dans l'éditorial du journal municipal de novembre, il a souhaité informer la population de la position de l'équipe municipale sur l'intercommunalité. Comme cela a été précisé dans cet article, un débat sur l'intercommunalité est proposé au conseil sur ce point.

Monsieur BESSET évoque le fonctionnement de PSO. Le consensus est la règle même si le vote à la majorité est possible. Il précise que les délégués de la commune de Saint-Leu d'Esserent ne représentent que le quart des votants, alors que le poids de la population représente la moitié des habitants de PSO.

Il explique par ailleurs que l'orientation de PSO vers la Communauté d'Agglomération Creilloise est de plus en plus forte. Elle a d'ailleurs été confirmée lors de la signature d'une Charte par les deux présidents des Communautés de Communes, bien que les membres de Saint-Leu d'Esserent aient voté contre ce projet en évoquant une perte d'autonomie de PSO.

Monsieur BESSET ajoute également que différents sujets thématiques nous rapprochent de plus en plus de Creil, notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale, et les transports avec une interconnexion avec Creil.

Monsieur BESSET explique qu'il a assisté le 14 décembre dernier aux Assises de l'Intermodalité et que Monsieur WEYN, vice-président de la CAC a signalé qu'il pourrait y avoir une éventuelle fusion et absorption du réseau de transport, repris par la CAC, ce qui induit un risque financier important.

Monsieur BESSET ajoute que la zone de Saint-Maximin, qui compte déjà 230 magasins, prévoit de nouvelles implantations alors qu'elles aspirent déjà tous les commerces alentours. Cet avis est d'ailleurs partagé par le Maire de Creil.

Monsieur BESSET souhaite une plus grande autonomie commerciale pour St Leu et dénonce la volonté de la CAC de se transformer en une communauté d'agglomération incluant PSO, il

précise que le plan stratégique a été voté à l'unanimité ce qui induit un rapprochement institutionnel.

Monsieur BLANCHARD explique que nous dépendons tous d'un bassin de vie et d'emplois plus large que la ville. Il regrette le choix de la nouvelle municipalité de se distinguer d'une Communauté de Communes qui fonctionne bien, et de s'affranchir d'un bassin de vie qui comporte des atouts réels.

Monsieur BLANCHARD ajoute que la ville de Saint-Leu d'Esserent doit garder sa singularité mais qu'elle doit aussi passer par des coopérations aussi bien avec Creil que Chantilly. Monsieur BLANCHARD se dit favorable à la position de défendre la qualité de vie des habitants mais en évitant de s'isoler. Il souhaite un débat public avec la population.

Madame TAQUET rappelle l'origine du choix de PSO d'entrer dans une structure légère. Selon elle, le débat revient à la population de Saint-Leu d'Esserent. Elle explique qu'il faut étudier tous les services et faire d'autres propositions avant de s'engager dans une voie.

Monsieur BLANCHARD souhaite apporter une précision sur les projets de réforme des collectivités territoriales et explique que les délégués des intercommunalités seront élus au suffrage universel. Il ajoute que la Communauté de Communes de la Ruraloise ne compte que deux délégués par commune, quelque soit la taille de la commune. Monsieur BLANCHARD évoque également l'idée qu'il avait souhaité, lors de son mandat de Maire, travailler avec la Ruraloise mais que les délégués de l'époque s'y étaient refusés.

Monsieur EUVERTE se dit tout à fait partisan de l'intercommunalité et confirme le fait de ne pas s'isoler. En choisissant d'être représentant de la commune de Saint-Leu d'Esserent à PSO, Monsieur EUVERTE explique qu'il a soumis plusieurs projets qui n'ont jamais aboutis. Il ajoute qu'il était prévu de créer un SCOT au sein de PSO mais ce projet a été refusé. Il rappelle que Saint Leu se situe à l'extrême sud ouest de la future communauté d'agglomération de Creil et qu'il existe d'autres alternatives.

Madame TAQUET souligne qu'il existe des alternatives et que le choix appartient aux Lupoviciens.

Monsieur BESSET tient à affirmer la position des représentants de la Municipalité à PSO. Il précise que la volonté de la CAC de se transformer en une communauté d'agglomération élargie incluant PSO peut se réaliser rapidement sans autre alternative possible si les élus ne réagissent pas.

Il souhaite aussi que la commune retrouve son autonomie commerciale et conserve sa qualité de vie.

Monsieur EUVERTE confirme que toutes les alternatives sont à étudier. Il explique qu'il n'y a pas de volonté de quitter PSO mais ne souhaite pas que st leu soit intégré dans la création d'une communauté d'agglomération regroupant la CAC et PSO.

Monsieur BLANCHARD rappelle la création du musée de la pierre dont la volonté était d'en faire un projet territorial vaste et qui fait partie d'une mise en valeur de tout le sud de l'Oise. Concernant la volonté de créer un schéma de cohérence territoriale au sein de PSO, Monsieur BLANCHARD souhaite savoir à quel moment le Conseil Municipal a été sollicité à ce sujet.

Monsieur BESSET explique que le fonctionnement de la Ruraloise est différent. Selon lui, il y a plusieurs bassins de vie, et aujourd'hui, le bassin de travail n'est plus dans le bassin creillois mais plutôt en la région parisienne (Cergy Pontoise, Roissy Paris). Monsieur BESSET évoque notamment la zone commerciale de Saint-Maximin en expliquant qu'il y a un retour aux commerces de proximité et une recrudescence des magasins discount.

Concernant la motion de bassin de vie, il informe qu'une réunion publique se tiendra le Plan Local d'Urbanisme le moment venu afin de permettre un réel débat avec la population.

Il précise que la volonté municipale est de rechercher une coopération équilibrée avec PSO. Et souhaite la mise en place de coopérations avec Chantilly, Senlis et la ruraloise au niveau du patrimoine.

Monsieur Besset précise que la situation s'aggrave. En effet, Il vient d'apprendre que pour les syndicats intercommunaux de la base de loisirs et de la piscine les participations financières de Montataire pourraient être remplacées par celles de la CAC.

Monsieur BLANCHARD fait remarquer que depuis la création de ces syndicats 4 communes financent des équipements de taille départementale et qu'il est juste que la communauté de Creil participe aussi.

Monsieur BESSET lui répond qu'il est d'accord sur le financement mais pas pour la gouvernance de ces équipements et qu'il trouve anormale que la CAC se substitue à la ville de Montataire.

Monsieur EUVERTE précise qu'en ce qui concerne la piscine, le changement de structure est prévu afin de gérer en commun les 3 piscines du grand Creillois.

Monsieur BLANCHARD se prononce pour une coopération intercommunale tant avec Creil qu'avec chantilly et souhaite qu'un débat avec la population soit programmé afin de bien connaître les préoccupations des habitants.

Monsieur BESSET constate qu'il y a un consensus entre les membres du conseil mais précise qu'il est de plus en plus difficile de dialoguer avec la communauté de communes Pierre Sud Oise. Il prend pour exemple la création conjointe par la CAC et PSO d'une agence de développement alors que la chambre de commerce et d'industrie rend déjà des services d'aide à l'implantation d'entreprises.

Il conclue sur le besoin d'une coopération équilibrée avec les différentes intercommunalités.

Plus aucun conseiller ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23h50

La secrétaire de séance

A. PELFORT

